



Finances publiques

Le budget japonais pour 2007 – Une avancée importante dans la consolidation des comptes publics, mais pas de réformes structurelles

Jules IRRMANN

jules.irmann@missioneco.org

En affichant la plus large réduction d'émission d'obligations du Trésor (Japanese government bonds – JGB) jamais réalisée au Japon le Gouvernement de Shinzo ABE réalise une réelle avancée dans la consolidation des comptes publics.

Le déficit de la balance primaire du budget général est en baisse de 60% par rapport à 2006 (à 4 400 milliards de yens – mdsJPY- contre 11 200 mdsJPY prévus dans la loi de finances initiale pour 2006), tandis que les collectivités locales devraient enregistrer un surplus de 5 300 mdsJPY (en hausse de 1000 mds), des performances qui pourraient permettre au Japon de devancer largement l'objectif qu'il s'était fixé en 2011 pour le retour à l'équilibre de la solde primaire des administrations publiques.

Le projet de budget pour FY 2007 marque une avancée importante dans la consolidation des comptes publics japonais.

Les recettes fiscales attendues pour 2007 devraient s'élever à 53 460 mdsJPY, en hausse de 16,5% par rapport à la loi de finances initiale pour FY2006.

Cette très forte progression, jamais vue depuis la fin des années 1970, repose essentiellement sur une importante hausse des recettes de l'impôt sur les sociétés, liée à l'amélioration de la situation économique. Une partie de ce surplus (400 mdsJPY) devrait être consacré à encourager l'investissement via des mesures d'allègement des charges fiscales pesant sur les entreprises, et notamment un aménagement des règles de dépréciations d'actifs.

Les dépenses de l'Etat progressent pour la première fois en trois ans, mais l'essentiel de cette progression est due à une volonté d'apurer des passifs existant au sein de certains comptes spéciaux.

Le budget s'établit à 82 908 mdsJPY, au dessus de la barre des 80 000 mdsJPY franchie l'année dernière. L'essentiel de cette hausse s'explique par une forte augmentation du service de la dette (+2 237 mdsJPY, ou +11,9%) due à l'incorporation au budget général de la part de la dette du compte spécial des transferts fiscaux à destination des collectivités locales qui restait à la charge du Gouvernement central. Le volume des sommes transférées aux collectivités locales augmente de 2,6%, mais le résultat de l'arbitrage opposant le ministère des Affaires intérieures et des Communications (MIC) au ministère des Finances (MoF) - certainement inspiré par la proximité des élections sénatoriales qui se tiendront à l'automne - serait lié à l'engagement pris par le MIC que le surplus fiscal serait entièrement consacré à l'apurement de la dette des collectivités locales.

Les dépenses générales (hors service de la dette et transferts aux collectivités locales) augmentent pour la première fois en trois ans, mais à un rythme plus modeste de 1,3%.

Les dépenses de sécurité sociale – 40% du montant total des dépenses générales - continuent de croître de +2,7%. Les dépenses de politique éducative sont en hausse de 3,8%. 6,9 mdsJPY ont notamment été budgétés pour résoudre les problèmes de maltraitance des enfants à l'école et de suicide des jeunes, après que des faits divers dramatiques ont été abondamment relatés par les médias ces dernières semaines. Les dépenses de travaux publics connaissent une nouvelle réduction de -3,5%, la plus importante jamais enregistrée jusque là, au-delà même des engagements pris par le Gouvernement précédent lors de l'adoption des « Basics policies » de juillet dernier.

Enfin, les **sommes affectées à d'aide au développement (ODA) diminuent pour la huitième année consécutive**, de -4% et s'établissent à 729 mdsJPY (soit -4% par rapport à FY 2006, et -40% par rapport à FY1997).

Ces orientations permettent au Gouvernement de présenter un budget pour FY 2007 qui s'inscrit pleinement dans la logique de consolidation des comptes publics.

La réduction d'émission de JGB programmée est la plus forte jamais enregistrée jusqu'à présent (-15,2% et 4 500 mdsJPY). Le déficit primaire du budget général enregistre une diminution spectaculaire (-60%), à - 4,4 mdsJPY. L'excédent du solde primaire des collectivités locales devrait par ailleurs croître de 1 000 mdsJPY en FY 2007 (et s'établir à 5400 mdsJPY) selon le plan de financement arrêté en parallèle au projet de loi de finances. Même s'il est trop tôt pour conclure à un retour à l'équilibre du solde primaire des administrations publiques au Japon (il revient au *Cabinet office* d'examiner la question à partir de l'exploitation des statistiques de comptabilité nationale, ce qu'il devrait faire dans le mois après la réunion du 18 janvier du *Council on economic and fiscal policy*), il est très vraisemblable que l'Archipel pourra atteindre ce but avant l'échéance de 2011 initialement fixée par le Gouvernement.

Il faut noter que ces prévisions pour FY2007, qui reposent sur un scénario de croissance vraisemblable, sont en partie atteintes au sortir de FY2006. Le projet de loi de finance rectificative présenté en même temps que le projet de loi de finances initiale pour 2007 fait en effet état d'un solde primaire de -8 600 mdsJPY et d'émissions de JGB en recul de 2 500 mdsJPY à 27 500 mdsJPY.

Toutefois, les observateurs font valoir que cette belle performance n'est possible que grâce à la forte hausse (+16,5%) de recettes fiscales et ne repose pas sur de vraies réformes structurelles seules à même d'assurer un retour de l'Archipel à une meilleure santé financière sur le long terme

En dépit de ces succès indéniables, des comptes publics, les observateurs s'inquiètent du manque de réforme structurelles, seules à même d'inscrire cette consolidation dans une perspective de long terme.

La consolidation des comptes publics est uniquement due au volume élevé des recettes fiscales, et notamment de l'impôt sur les sociétés dont les observateurs soulignent le caractère conjoncturel.

L'économie japonaise a connu un ralentissement sensible au troisième trimestre 2006, et même si la croissance ne semble pas menacée à moyen terme, il est difficile de prévoir la durée de ce « trou d'air » et ses effets sur les recettes fiscales. La consommation des ménages, composante essentielle du PIB japonais, est atone et son évolution est observée de près. Ces inquiétudes interviennent alors que les dépenses gouvernementales augmenteront de 2 500 mdsJPY en 2009 avec l'accroissement de 50% de la contribution de l'Etat au système de retraites inscrit dans le plan de réforme de l'assurance vieillesse arrêté en 2004.

Les réformes structurelles ont été reportées à plus tard

La question du montant des transferts de l'Etat aux collectivités locales n'a pas été tranchée, même s'il a été décidé que les suppléments enregistrés seraient consacrés au désendettement des collectivités.

La réforme de la « road tax ». a également été ajournée. Le Gouvernement souhaitait voir les recettes de cette taxe (3400 mdsJPY) directement affectée au budget général, avec la volonté de réduire encore les dépenses de travaux publics et d'éviter une mauvaise utilisation des ces fonds. Devant les nombreuses oppositions en provenance du ministère des Transports comme de la majorité, le premier ministre, qui s'était engagé personnellement dans cette réforme, a dû revoir ses ambitions à la baisse.

Relations bilatérales

Stéphane AUSTRY

stephane.austry@missioneco.orgCommuniqué du ministère de
l'économie, des finances et de
l'industrie :[http://www.minefi.gouv.fr/presse/
communiqués/budget/c0701121.p
hp](http://www.minefi.gouv.fr/presse/communiqués/budget/c0701121.php)Texte en français de l'avenant à
la convention fiscale franco-
japonaise :[http://www.impots.gouv.fr/portal/
dgi/public/documentation.impot;
jsessionid=0OCB2CGKI4FTTQFIE
MRSFFGAVARW4IV1?pageld=do
cu_international&espld=-
1&sfid=440](http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/documentation.impot;jsessionid=0OCB2CGKI4FTTQFIE MRSFFGAVARW4IV1?pageld=docu_international&espld=-1&sfid=440) (prochainement)Communiqué du Conseil des
ministres : [http://premier-
ministre.gouv.fr/acteurs/gouver
nement/conseils_ministres_35/
conseil_ministres_7_fevrier_88
5/accord_entre_france_japon_5
7701.html](http://premier-ministre.gouv.fr/acteurs/gouvernement/conseils_ministres_35/conseil_ministres_7_fevrier_88_5/accord_entre_france_japon_5_7701.html)Texte en français de l'accord de
sécurité sociale :[http://www.assemblee-
nationale.fr/12/dossiers/france_j
apon_accord_securite_sociale.
asp#ETAPE237911](http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/france_japon_accord_securite_sociale.asp#ETAPE237911)

(prochainement)

Signature d'un avenant à la convention fiscale entre la France et le Japon et avancée du processus de ratification de l'accord de sécurité sociale

M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, et M. Yutaka Iimura, ambassadeur du Japon en France, ont signé le 11 janvier 2007 à Paris un **avenant à la convention fiscale franco-japonaise du 3 mars 1995**, qui apporte plusieurs avancées significatives pour les entreprises françaises et les Français vivant au Japon, en particulier :

- **le taux de retenue à la source sur les dividendes sera diminué de 15 % à 10 % et le champ d'application du taux réduit de 5 % et de l'exonération sera étendu** notamment aux participations indirectes de sociétés françaises dans des entreprises japonaises ;
- **les cas d'exonérations de retenue à la source sur les intérêts seront étendus ;**
- **la retenue à la source de 10 % sur les redevances sera supprimée ;**
- enfin, le Japon a accepté pour la première fois d'introduire dans une convention fiscale une stipulation qui permettra aux expatriés français détachés au Japon pour une durée de 5 ans maximum de **déduire dans certaines limites de leur revenu imposable au Japon les cotisations sociales qu'ils acquittent en France.**

La France est après le Royaume-Uni, dont la convention remontait à 1969, le **deuxième pays de l'Union européenne** avec lequel le Japon a renégocié sa convention fiscale depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention avec les Etats-Unis en 2004 qui a marqué de profondes innovations dans la doctrine japonaise sur cette question.

La signature de la convention fiscale marque le début du processus de ratification parlementaire de ce nouveau texte en France et au Japon, qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2007. **Les nouvelles stipulations de la convention fiscale entreraient alors en vigueur au 1^{er} janvier 2008.**

Parallèlement, la conclusion de cette nouvelle convention fiscale a permis de **faire avancer le processus de ratification de l'accord de sécurité sociale** signé entre les deux pays le 25 février 2005. Le projet de loi de ratification de cet accord a été adopté par le Conseil des ministres le 7 février 2007 et déposé le même jour à l'Assemblée nationale.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de TOKYO (adresser les demandes à tokyo@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Éditeur :

Mission Économique
Adresse : Masonic 39 MT Building, 12F
2-4-5, Azabudai, Minato-Ku
TOKYO 106-0041
JAPON

Directeur de la publication : Jean-Yves BAJON [jean-](mailto:jean-yves.bajon@missioneco.org)yves.bajon@missioneco.orgRevue par : stephane.austry@missioneco.org

Date de parution : 2月2007

ISSN : Portail Marchés Extérieurs - 1638-1610

Abonnement :

En ligne <http://www.diffusion.dree.org/>Email abonnement : nadine.yoshimura@missioneco.org